

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN** Tél.: 02.50.79.16.10 | decheteries@lecotentin.fr



### Les déchèteries du Cotentin s'organisent pour accueillir les professionnels du territoire.

Situées à moins de 20 min de votre chantier ou de votre siège social, elles vous accueillent grâce à un autocollant apposé sur votre parebrise (pensez à demander le vôtre).

En déposant vos déchets en déchèterie, vous participez à la suppression des dépôts sauvages, protégez l'environnement et permettez, par le recyclage de certains déchets, l'économie de matières premières.

L'accès aux 15 déchèteries du Cotentin est gratuit pour les apports professionnels qui n'engagent pas de coût de traitement pour la collectivité. Pour tout autre apport spécifique, 7 des 15 déchèteries du territoire autorisent les apports des professionnels sous conditions financières (cf grille tarifaire p10).

# >>> LES DÉCHÈTERIES «« DU COTENTIN







# >>> QUI EST CONSIDÉRÉ <<< COMME UN PROFESSIONNEL ?

#### Sont considérés comme « professionnels » :

- Les entreprises, industriels, artisans, commerçants, professions libérales... travaillant à titre exceptionnel ou quotidiennement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Les entreprises d'insertion du secteur marchand
- Les bailleurs sociaux publics et privés et leurs services
- Les établissements de santé et de soins publics et privés
- Les services du Département, de la Région et de l'État ou toutes autres structures publiques assimilées

Tous les professionnels doivent se référencer auprès de la collectivité avant d'accéder aux déchèteries.



# >>> SE RÉFÉRENCER «« COMME PROFESSIONNEL

Pour accéder aux déchèteries, chaque professionnel devra se référencer auprès de la collectivité, qui leur remettra un autocollant à appliquer sur le pare-brise de leurs véhicules.

Sans cette autorisation, l'accès aux déchèteries leur sera refusé.

Comment se référencer ?

### > ÉTAPE 1 | Remplir le formulaire

Le formulaire est librement disponible sur le site lecotentin.fr ou peut être remis par le gardien de la déchèterie.

- > ÉTAPE 2 | Appliquer l'autocollant sur le pare-brise L'Agglomération du Cotentin enverra au professionnel qui en fait la demande un courrier, incluant un autocollant à appliquer sur le pare-brise des véhicules.
- > ÉTAPE 3 | Vous pouvez vous rendre en déchèterie

### À NOTER

- Un extrait KBIS sera à fournir à l'appui du formulaire d'enregistrement
- Si vous possédez plusieurs véhicules susceptibles d'aller en déchèterie, pensez à déclarer l'ensemble de vos véhicules pour que chacun ait le sien.
- Le paiement des dépôts ne sera pas réalisé directement sur site.
   La facture vous sera transmise par le trésor public.



# >>> BIEN PRÉPARER <<<

- S'assurer avant de venir à la déchèterie que le dépôt ne peut être réparé, donné, vendu ou réemployé sur votre chantier sous forme de broyat ou de remblais
- Vérifier les horaires, les jours d'ouverture et la typologie du déchet afin d'identifier la déchèterie correspondante
- Organiser le chargement du véhicule par type de déchets
- Amener ses outils de déchargement (pelle, balai, etc.)
- Se présenter obligatoirement au gardien en amont de chaque dépôt, qu'il soit payant ou gratuit
- Décharger soi-même le véhicule, en laissant le quai propre
- Respecter le règlement intérieur, disponible sur le site internet ou auprès du gardien
- Ne déposer en aucun cas son chargement devant les portes, le montant de l'amende peut s'élever jusqu'à 1500 €
- Pour toutes interrogations (quantité trop importante ou produit spécifique), contacter la déchèterie en amont



Le rôle du gardien est de veiller au respect des consignes. Sur place, il vous accueille, vous oriente et vous conseille. Respecter les lieux, c'est aussi respecter les usagers et le travail des employés.

# >>> JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE <<<br/>POUR LES PROFESSIONNELS

HIVER (01/10 > 31/03) : 9h - 12h   13h30 - 17h30 ÉTÉ (01/04 > 30/09) : 9h - 12h   13h30 - 18h30	- 17h30 - 18h30	LUN	MAR	Σ ER	JEU	VEN
DÉCHETS GRATUITS ET PAYANTS						
MEINTECO INT CTUTION CONTRACTOR	HIVER	>	>	>	×	>
	ÉTÉ	>	>	>	×	>
	HIVER	>	>	>	>	>
GKEVILLE-11AGOE	ÉTÉ	>	>	>	>	>
	HIVER	>	>	×	>	>
חב אס < וירום	ÉTÉ	>	>	×	>	>
	HIVER	>	>	×	>	>
POR I-BAIL	ÉTÉ	>	>	>	>	>
	HIVER	>	>	>	>	>
VALOGNES	ÉTÉ	>	>	>	>	>
	HIVER	>	×	>	>	>
	ÉΤÉ	>	>	>	>	>
TOURLAVILLE		Du lun	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au vendredi en journée continue : 9h - 18h30	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE vendredi en journée continue	ANNÉE ontinue : 9h - 1	18h30

DÉCHETS GRATUITS UNIQUEMENT						
	HIVER	>	>	>	×	>
ANINE CILLETEN-UAIXE	ÉTÉ	>	>	>	>	>
2 <	HIVER	>	×	>	×	>
LE HAIM	ÉTÉ	>	×	>	×	>
	HIVER	>	×	>	×	>
LEV MOTTERS U ALLONNE	ÉTÉ	>	×	>	>	>
2	HIVER	>	>	>	×	>
	ÉTÉ	>	>	>	>	>
+0 <>> > > 1	HIVER	>	×	>	>	>
- INCAO	ÉTÉ	>	×	>	>	>
	HIVER	>	>	×	>	>
ACETA CON VICTOR	ÉTÉ	>	>	>	>	>
LL (	HIVER	>	×	>	×	>
7AOVICE-LA-PLACE	ÉTÉ	>	×	>	×	>
CHERBOURG-OCTEVILLE		Du lun	OUVERT di au vendred	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE vendredi en journée continue	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au vendredi en journée continue : 9h - 18h30	8h30

# L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EST STRICTEMENT INTERDIT LES SAMEDIS ET DIMANCHES Les déchèteries sont fermées les jours fériés



	CATÉGORIE DE DÉCHETS	TARIF EN €/TONNE	TARIF EN €/M³
	Gravats	84,20 €	117,90 €
	Encombrants	300,00€	90,80 €
APPORTS PAYANTS	Tontes / Pelouses	65,67 €	20,69€
	Branchages	82,42 €	16,64 €
	Souches	160,00 €	80,00€
	Bois		
APPORTS GRATUITS	Ferrailles / Métaux	GRATUITS	
	Cartons		
	Équipements électriques ou électroniques		
	Déchets d'éléments d'ameublement		
	Batteries / Piles et accumulateurs		
	Lampes et ampoules		
	Textiles		
	Huiles de vidanges		
	Huiles de fritures		
	Déchets d'activités de soins à risques infectieux	INTERDITS	
	Produits chimiques		
	Amiante / Fibrociment		
APPORTS INTERDITS	Pneumatiques		
	Extincteurs		
	Bouteilles de gaz		
	Produits pyrotechniques		
	Déchets de Véhicules Hors d'Usages (VHU)		

## >>> CONSIGNES <<<< DE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité et celle des autres, le respect des consignes suivantes est primordial.



Récupération interdite



Ne fumez pas dans l'enceinte du site



Roulez au pas et coupez le moteur lors du déchargement



Ne passez pas derrière un véhicule qui recule



Lors du tassage mécanique des bennes, respectez une distance de sécurité afin d'éviter les projections



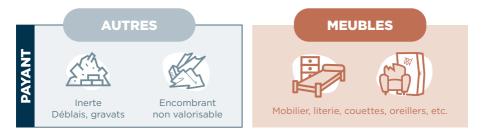
Quittez la déchèterie aussitôt après le dépôt des déchets pour éviter l'encombrement du site et des voies d'accès

# »» QUE DÉPOSER «« DANS VOTRE DÉCHÈTERIE ?











Ces énumérations ne sont pas limitatives et des matières non dénommées pourront être refusées.

TYPE DE DÉCHETS	OÙ LES DÉPOSER
Bouteilles de gaz	Chez votre distributeur de bouteilles de gaz
Explosifs, armes à feu, munitions	Gendarmerie ou armurerie
Médicaments	Retour en pharmacie (uniquement le blister avec les médicaments non utilisés)
Fusées de détresse	Retour au point de vente
Restes alimentaires	Composteur ou ordures ménagères
Ordures ménagères	Collecte des ordures ménagères
Pneus autres que véhicules légers déjantés	Retour au point de vente
Cendres de bois (froides)	Utile au jardin, fertilisant et anti-limaces
Films agricoles usagés	Voir filière spécifique professionnelle ou chambre d'agriculture
Déchets d'activités de soins à risque infectieux	Se renseigner auprès de votre pharmacie
Cadavres d'animaux	Faire appel à un service d'équarrissage ou vétérinaire
Amiante lié	Voir filière spécifique professionnelle

### Le SAviez-vous?

Déposer ses déchets d'activités de soins à risques infectieux dans les ordures ménagères ou les conteneurs de tri est dangereux! Les ripeurs ou agents de tri manipulent vos déchets quotidiennement. Aussi, pour leur sécurité, veillez au bon tri de vos déchets.

### >>> LE COTENTIN RÉPOND

Mon siège social est hors du Cotentin mais j'ai plusieurs chantiers sur le Cotentin dans les semaines à venir puis-je venir en déchèterie?

Je n'ai pas reçu mon autocollant, puis-je quand même me présenter en

déchèterie?

?

Les professionnels dont le siège social n'est pas sur le territoire, mais dont le chantier est sur l'une des communes du Cotentin seront acceptées, à conditions d'en faire la demande en amont afin de recevoir l'autocollant leur autorisant l'accès.

Sans autocollant, l'accès en déchèterie vous sera refusé.

Pour les dépôts payants, la facture sera-t-elle envoyée après chaque dépôt? Le nombre de passages en déchèterie est-il limité?



La collectivité procèdera à la facturation de manière périodique, permettant ainsi de regrouper plusieurs dépôts sur une même facture.

Les professionnels ne sont pas restreints en nombre d'allers et venues, cependant le gardien pourra refuser tout apport en quantité trop importante. Il est donc préférable de contacter la déchèterie en amont pour préparer son dépôt.

### À VOS QUESTIONS ««

Mon client me demande un document de bon traitement de mes déchets, le gardien sera-t-il en capacité de me fournir ce document ? 7

La collectivité remettera au professionnel un justificatif de dépôt permettant d'attester la dépense auprès des clients.

J'ai voulu aller vider mes déchets à la déchèterie samedi mais l'accès m'a été refusé ? ?

L'accès en déchèterie n'est pas autorisé le week-end pour les professionnels, nous vous invitons à respecter les jours et horaires précisés page 7 et 8. Pourquoi certains déchets sont acceptés pour les particuliers et pas pour les professionnels? 7

Les professionnels bénéficient de filières spécifiques professionnelles qui ne sont pas ouvertes aux particuliers.



Plus d'infos sur **lecotentin.fr** 





